



Communiqué

Paris, le 8 janvier 2008

La suppression totale de la publicité sur la télévision publique : OUI ! MAIS...

La Scam prend acte avec satisfaction des propos du Président de la République annonçant le lancement d'une réflexion sur la suppression totale de la publicité sur les chaînes de télévision publiques qui « *pourraient être financées par une taxe sur les recettes publicitaires accrue des chaînes privées et une taxe infinitésimale sur les chiffres d'affaires des nouveaux moyens de communication comme l'accès à Internet ou la téléphonie mobile* ».

Cette annonce rejoint les propositions faites par la Scam depuis de nombreuses années, sous tous les gouvernements, et notamment pendant la campagne des élections présidentielles, pour permettre au service public de mener à bien ses missions, indépendamment de l'audimat.

Puisque Nicolas Sarkozy parle de « politique de civilisation », il est urgent que nos hommes politiques prennent la mesure de l'enjeu de civilisation que représente l'audiovisuel et de la place spécifique que doit y tenir le service public.

Sa proposition, pour être fiable, doit garantir des ressources financières conséquentes au service public pour qu'il puisse remplir ses missions convenablement en proposant des programmes différents des télévisions privées. La taxation des recettes publicitaires des chaînes privées et des nouveaux moyens de communication audiovisuelle devra être à la hauteur de l'enjeu de civilisation et compenser le manque de moyens dont dispose le service public face au secteur privé.

Cependant, la Scam s'étonne qu'au même moment, le gouvernement étudie sérieusement le projet d'ouvrir les antennes de Radio France à la publicité de marques. La publicité y a fait timidement son apparition il y a quelques années ; le gouvernement d'alors proclamant qu'il ne s'agissait que de publicité d'intérêt général. Force est de constater aujourd'hui que ce n'était qu'un premier verrou.

La Scam sera vigilante et est prête à apporter sa contribution à la réflexion annoncée par le Président de la République.